



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA LOIRE

Direction Départementale  
des Territoires de la Loire

direction  
information et  
communication

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Ecobuage, brûlage sanitaire de végétaux contaminés, le rappel des règles

Saint Etienne, le 11 février 2011

Compte tenu du risque lié à l'usage du feu en cette période très propice à l'écobuage, il est opportun de rappeler les dispositions applicables dans le département de la Loire.

La règle générale est l'interdiction, pour les personnes non propriétaires, de porter ou d'allumer du feu à moins de 200 mètres des bois, forêts, plantations, reboisements, landes durant toute l'année.

En revanche, les propriétaires ou ayants droits peuvent procéder à des incinérations de végétaux sur pied ou de branches mortes à l'intérieur ou à moins de 200 mètres des bois, forêts, plantations, reboisements, landes du 1er mai au 30 juin et du 1er octobre au 28 février.

Toutefois, une déclaration doit être adressée en mairie 5 jours francs avant le début des travaux de brûlage.

Des dérogations à cette interdiction de principe peuvent-être accordées par le préfet par l'intermédiaire du maire :

- dans le cas où des nécessités d'exploitation forestière ou agricole justifient une utilisation du feu en période d'interdiction;
- devant une obligation de lutte contre les organismes nuisibles réglementés, par exemple contre « le feu bactérien » des arbres fruitiers.

2 avenue Grüner  
CS 90509 42007  
Saint-Etienne cedex 1  
Téléphone 04 77 43 81 38  
Télécopie 04 77 43 81 28  
ddt-direction-  
communication@loire.gouv.fr  
www.loire.equipement-  
agriculture.gouv.fr

---

La DDT de la Loire, direction départementale des territoires est une direction départementale interministérielle dont les principales activités relèvent des compétences du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT) et de celui de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL). Elle compte environ 300 agents au service des territoires : environnement et forêt, agriculture, logement, urbanisme, transports-déplacements, sécurité routière, risques naturels. Son siège à Saint-Etienne dispose de quatre agences dans le département, à Roanne, Montbrison, Saint Chamond et Pélussin.

CONTACT PRESSE : Hubert HEYRAUD, 04 77 43 81 38